



Fermeture de l'entreprise congés payés

Par **menaud**, le **29/06/2009** à **09:37**

Bonjour,

j'ai un ami qui travaille dans une société qui est lié à la convention collective du caoutchouc. Son patron ferme l'usine en Août. De ce fait, vacances forcées. Delà, il lui décompte 4 semaines de congés payés sur ses congés acquis. A t-il le droit ? Partant sur le principe que s'est lui qui décide de fermer la société et cela dépend -il des conventions collectives. et y a t-il un texte qui peut lui servir d'appui.

De plus, il vit en concubinage, il a 2 enfants. Selon la loi, l'employeur est obligé de lui laisser 2 semaines de congés en même temps que sa compagne mais celui-ci ne veut pas ? Que doit-il faire ?

Merçi

Par **Visiteur**, le **29/06/2009** à **09:43**

bonjour,

[citation]Delà, il lui décompte 4 semaines de congés payés sur ses congés acquis. A t-il le droit ? [/citation]

oui c'est l'employeur qui fixe les dates de congés...

[citation].et y a t-il un texte qui peut lui servir d'appui. [/citation]

un peu de lecture : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/conges-absences-du-salarie/conges-payes.html>

Selon la loi, l'employeur est obligé de lui laisser 2 semaines de congés en même temps que sa compagne mais celui-ci ne veut pas ? Que doit-il faire ?

que si les 2 travaillent dans la même entreprise....